

Demande de subvention pour l'exercice 2017

Fiche administrative

Groupement d'Intérêt Public Atelier International du Grand Paris : Siège social : La grande Arche – Paroi Sud – 92055 La Défense

Objet social : N° SIRET : 189 209 117 000 36

Président : Robert Herrmann

Personne en charge du dossier dans l'association : Aurélien LAZERGES

<u>Chiffres clés au 31/12/2017 :</u>	<u>Relation avec l'intercommunalité :</u>	oui	non
Total produits :	Subvention 2017	oui	non Montant :
Résultat net :	Convention	oui	non
Trésorerie :	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	oui	non
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	oui	non
	Cotisation 2017	oui	non Montant :
	Cotisation 2016	oui	non Montant :
	Imputation budgétaire BP 2018 : Sous-Politique B312 – Nature 65748 – Fonction 020		

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier à la Métropole : V Fouchier DGA et A Magnier Chef de Service Ressources

Nature de la subvention : **Fonctionnement Global**

Fonctionnement spécifique

Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : paysages, urbanisme, développement des territoires

Lieu de l'action : Métropole Aix-Marseille-Provence

Intitulé, objectif et description de l'action :

Mise en œuvre sur la Métropole Aix-Marseille-Provence du programme « POPSU Métropoles ». ce nouveau programme s'intéressera en particulier à la manière dont, après la loi MAPTAM, les métropoles assument leurs responsabilités territoriales et favorisent les interactions entre territoires. Il s'attachera également à analyser la manière dont les métropoles affrontent les défis qui participent à la transformation des sociétés contemporaines : capacité à lutter contre le réchauffement climatique, à être plus économe de leurs ressources, à augmenter leur rayonnement et leur attractivité sans accroître les inégalités, à asseoir la robustesse du développement économique tout en soutenant l'expérimentation, à répondre aux exigences d'accueil des nouveaux venus par des politiques de logements adaptées, à organiser les modalités d'une solidarité avec les autres territoires. Bien que la subvention soit accordée au programme national POPSU, les chercheurs seront issus du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le thème de travail retenu en concertation avec la Métropole portera sur le « Grand Paysage comme Ressource(s) ».

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

ETAT représenté par le Ministère de la Cohésion des Territoires, Plan d'Urbanisme, de Construction et d'Architecture (PUCA)

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Nouveau programme qui s'inscrit dans la continuité des travaux menés au titre des programmes POPSU 1 et 2 qui ont donné lieu à la constitution d'un socle de connaissances permettant de mieux appréhender les processus de métropolisation.

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association 1 250 000 euros .

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant :	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 50 000 euros soit 4 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant :	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 50 000 euros soit 4 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations
le :

<u>Commentaires :</u>	
Favorable	Négatif